

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 155-2021 relatif au contrôle et l'exactitude des déclarations de sable et de gravier*, adopté par le conseil de la MRC le 18 mai 2021, est entré en vigueur le 10 juin 2021, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 30^e jour de juin 2021.

Paul Langlois
Directeur général et secrétaire-trésorier